



# *Ids - Saint - Roch*

*Le bulletin d'informations de la Commune*



*La vie communale*  
*Numéro 1 - 2020*

# Sommaire

## Bulletin 2020

- *Le mot du Maire* ..... pages 3 - 4
- *Le nouveau Conseil municipal et les commissions communales* ..... pages 5 - 7
- *Le budget communal - activité* ..... pages 8 - 9
- *Le projet éolien* ..... page 10
- *La vie scolaire* ..... page 11
- *Les brèves* ..... pages 12 - 15
- *L'OPAH du Pays Berry St-Amandois* ..... page 16
- *La Communauté de communes Berry Grand Sud* ..... page 17
- *La résidence autonomie Berry Grand Sud* ..... pages 18 - 19



### MAIRIE D'IDS-SAINT-ROCH

Tél. : 02 48 60 05 66 - Fax : 09 70 62 73 63

[www.ids-saint-roch.fr](http://www.ids-saint-roch.fr)

E-mail : [mairie-ids-st-roch@wanadoo.fr](mailto:mairie-ids-st-roch@wanadoo.fr)

Ouverture tous les jours de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h - sauf le mercredi après-midi

Permanence des élus : le samedi de 9 h à 12 h

Bulletin d'informations de la Commune d'Ids-Saint-Roch

Responsable de la rédaction et de la publication : Martine Fourdraine.

Conception, réalisation et impression : Imprimerie Saint Amandoise - 18200 Saint Amand Montrond - 02 48 96 21 43

Photographies : Mairie d'Ids-Saint-Roch

Chère Madame, Cher Monsieur,

Notre dernier rendez-vous collectif, et vous y avez participé très nombreux, a été la cérémonie des vœux 2020, le 11 janvier. A la suite de ma prise de parole, un film sur notre commune vue d'en haut a été projeté avant de profiter du moment de convivialité.

A un peu plus de deux mois avant le premier tour des municipales, le sujet sans doute sur les lèvres de beaucoup dans l'assistance, n'a pourtant pas été évoqué franchement. Finalement, la campagne s'est déroulée dans de bonnes conditions et la nouvelle liste issue de l'équipe sortante n'a pas eu à se confronter à d'autres candidats. Cette situation a des avantages et des inconvénients mais le déroulement de ce temps propice aux questions et aux propositions entre les électeurs et les postulants s'est trouvé apaisé contrairement à ce qu'il avait été en 2014.

Chez nous, le nombre de votants a été très supérieur à celui de la moyenne nationale et les onze conseillers ont été élus confortablement ce dimanche 15 mars 2020 alors que des tensions en matière de sécurité sanitaire commençaient à apparaître. Nous vous renouvelons nos remerciements.

Dans la continuité de notre méthode, chacun des élus s'est engagé pour la collectivité et ses habitants dans un esprit de service et je souhaite vivement qu'il n'y ait pas de dérive réfléchie. Bien sûr, tout au long de ces six prochaines années, tout ne sera pas parfait mais les élus seront le plus près possible de ce qui est réalisable. Sans aucun doute, l'exigence s'impose à nous de répondre à un besoin collectif alors que l'incompréhension est souvent suscitée par l'approche particulière et personnelle des administrés.

Rapidement et spontanément, les membres du Conseil municipal, lequel n'a pu être formé que le 24 mai, ont voulu prendre les marques de leur nouvel environnement et de leurs nouvelles responsabilités. A ce jour encore, cela ne peut se faire que petit à petit et timidement.

En effet, depuis la mi-mars, le monde vacille dangereusement sur ses fondements à cause de la crise sanitaire. Nous ne savons pas de quoi demain sera fait ! Nous sommes amenés à découvrir, voire à inventer, des rapports innovants avec le monde du travail et avant tout dans notre vie familiale et sociale. Le « vivre-ensemble », qui est au cœur de nos préoccupations d'élus locaux se trouve mis à mal. Tant les semaines de confinement que la période qui s'en suit, nous aurons amenés à reconnaître notre impuissance mais aussi notre audace alors qu'il apparaît que, malgré l'épisode que nous avons connu, nous n'avons pas su apprendre à faire le tri entre l'essentiel et le superflu.

Malgré ce constat, il nous revient d'exprimer notre gratitude à tous ceux d'entre vous qui ont suivi et soutenu les personnes isolées. Effectivement, à Ids-Saint-Roch, un élan de solidarité renforcé s'est mis en place et notre reconnaissance s'impose envers ces bénévoles qui n'ont pas œuvré en vain. A la mi-mai, nous avons pu rouvrir l'école grâce à la meilleure coopération de tous les acteurs concernés.

L'économie, d'une façon générale, les petites et moyennes entreprises plus encore, sont en grande difficulté. Notre Communauté de communes a pris part dans différents dispositifs de soutien aux commerçants et artisans, tout en étant consciente des limites de ses contributions.



De surcroît, les exploitations agricoles ont à affronter plusieurs années successives des conditions climatiques très préjudiciables à leurs résultats que ce soit pour la production de céréales ou pour l'élevage. La survie de l'ensemble de ces entreprises est une question qui nous taraude car elle ampute, sans égale, la capacité de notre territoire à faire face à l'avenir.

Malgré ses promesses de liberté retrouvée, l'été 2020 a connu la tourmente et dans ce contexte, nous n'avons pas été en mesure de rédiger, en temps et en heure, ce premier bulletin du mandat 2020-2026 ; et nous sommes loin, même aujourd'hui, de disposer de toutes les informations que nous aurions pu vous apporter ordinairement. Mais notre volonté a été de ne pas retarder davantage la diffusion de façon à maintenir ce lien de proximité et de communication dont il est le vecteur entre vous et nous.

Force est de constater que cette édition est moins fournie qu'à l'habitude et notamment à cause de l'inexistence des articles émanant des associations lesquelles ont été contraintes à l'arrêt de leurs activités depuis le début de l'année.

Leurs animations habituelles ne sont, malheureusement, pas envisageables.

La crise sanitaire chahute sérieusement ce début de mandat et nous avons l'impression que ce début de mandat n'a pas de fin. La transition entre la multiplication des réunions et des rencontres dans le cadre de la campagne électorale et le confinement qui a immédiatement suivi a coupé l'herbe sous le pied de l'équipe. Nous avons eu la chance de pouvoir être installés dans les meilleurs délais tout en n'ayant aucune marge de manœuvre pour agir, sans aucune visibilité. Le budget, de pure forme, a été voté mais, en 2020, l'investissement n'ira pas au-delà des devis signés en 2019 et reportés. Nous maintiendrons le bon entretien de la commune.

Ces débuts chaotiques, caractérisés par un climat d'incertitudes, ne retire rien à l'envie d'agir des élus pour leurs concitoyens. Certes, l'horizon est chargé pour les élus mais la confiance qui vient de leur être accordée est le moteur, tant indispensable qu'essentiel, de leur motivation.

Je vous souhaite une bonne santé, chère Madame, Cher Monsieur, et je vous assure de mon entier dévouement.

Martine Fourdraine,



# Le Conseil municipal

Élu le 15 mars, installé le 24 mai 2020



*Maire*

**Martine FOURDRAINE**

**Tél. : 02 48 60 05 66**

**06 75 78 54 02**

*1<sup>ère</sup> Adjointe*

**Caroline LANDOUAR**

Délégation : lien avec les  
personnes âgées/vulnérables  
et mise en œuvre d'actions  
les concernant

**Tél. : 06 47 66 82 48**

*2<sup>e</sup> Adjoint*

**Daniel CHÉRY**

Délégation :  
gestion et suivi de la voirie

**Tél. : 06 30 55 98 97**

## Les Conseillers municipaux, dans l'ordre du tableau :

Carine SARAZIN  
Tél. : 06.86.94.71.70

Christophe GILLET

Jean-Christophe DÉSIÉ  
Tél. : 06.82.85.19.62

Nicole PIPARD  
Tél. : 06.29.88.76.49

Thomas BAUDON  
Tél. : 06.48.88.56.45

Julie LOGRE  
Tél. : 06.60.35.65.70

Guillaume DÉSIÉ  
Tél. : 06.32.23.93.83

Didier ROBLAIN  
Tél. : 06.11.79.51.08

**A noter, la réduction de trois à deux du nombre d'adjoints.  
La moyenne d'âge de l'équipe est de 49 ans, (au moment de son élection).**

# Les commissions

L'opportunité de créer des commissions est décidée par le Conseil municipal qui fixe leur composition et leur durée. Elles ont pour vocation d'étudier des questions d'intérêt communal à soumettre pour avis au Conseil municipal. Le Maire en est président de droit ; toutefois, lorsqu'un adjoint est désigné vice-président, il en assure la prise en charge en cas d'absence du maire.

Ainsi, dans sa séance du 04 juin 2020, le Conseil municipal a décidé la constitution de commissions communales qui sont :

## *Commission action sociale :*

**membres élus :** Caroline Landouar (vice-présidente), Julie Logre, Nicole Pipard et Jean-Christophe Désiré.

**membres associés :** Jean-Paul Baudon, Gérard Bédouillat, Marie Beurdin et Carole Chantrel.



## *Commission des bâtiments :*

**membres élus :** Daniel Chéry et Thomas Baudon.

**membres associés :** Claude Baudon et Gilles Lejot.



## *Commission de voirie :*

**membres élus :** Daniel Chéry, Christophe Gillet et Didier Roblain.

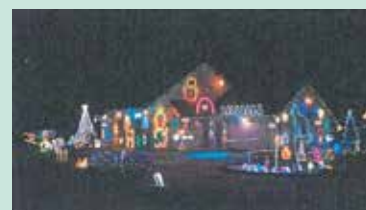
**membres associés :** Gérard Bédouillat, Jean-Jacques Bourdeau, Dominique Désiré, Philippe Duplaix, Bernard Galais, Benjamin Landouar et Noël Martinat.



## *Commission décorations de Noël :*

**membres élus :** Didier Roblain, Julie Logre et Caroline Landouar.

**membres associés :** tous les volontaires.



# Les commissions

## *Commission communication :*

**membres élus :** Carine Sarazin, Nicole Pipard et Jean-Christophe Désiré.



## *Fleurissement :*

Mireille et Didier Bourdin ont spontanément reconduit leur engagement en faveur de l'embellissement du centre bourg.



## *Spécificité : le comité consultatif*

En lien avec le projet de télémédecine présenté par Mr Christophe Gillet dans le cadre de la campagne électorale des municipales, le Conseil municipal a décidé, dans sa séance du 04 juin 2020, de constituer un comité consultatif dédié à l'étude de ce projet. Christophe Gillet a été désigné président et Carine Sarazin, Julie Logre, Thomas Baudon et Caroline Landouar ont été élus membres. Des personnes extérieures pourront être sollicitées ponctuellement pour leur capacité d'expertise sur la thématique concernée.



## *Élections suivantes*



### **Les sénatoriales : 27 septembre 2020**

Le renouvellement des sénateurs et de leurs remplaçants (série 2, dont le Cher) aura lieu le dimanche 27 septembre.

Pour rappel : les sénateurs sont élus pour six ans ; ils sont renouvelés par moitié tous les trois ans.

Le mode de scrutin diffère selon le nombre de sénateurs à élire dans le département.

Dans le Cher, deux sénateurs représentent ce territoire et l'élection a lieu au scrutin majoritaire à deux tours.

La propagande électorale s'adresse essentiellement aux grands électeurs puisque seuls ces derniers sont appelés à aller voter ; il s'agit d'une particularité de ce scrutin au suffrage universel indirect où seuls les parlementaires et les élus locaux ont accès.

**Les sénateurs réélus sont : M. Rémy POINTEREAU et Mme Marie-Pierre RICHER**

### **Les cantonales et régionales**

Elles sont prévues en mars 2021.

## Activité

Année 2020 obligeant, le calendrier budgétaire a été chamboulé en cours de déroulement.

Les comptes 2019 ont bien été présentés en Conseil municipal le 28 février mais le budget 2020 n'a pu être adopté que le 22 juin.

### Exécution du budget 2019

A la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le Compte administratif établi par le Maire et le Compte de gestion établi par le Comptable public, ont mis en évidence, en toute concordance, les résultats suivants :

- un excédent de 327 075,45 € en section de fonctionnement,
- un déficit de 20 549,73 € en section d'investissement.

En respect de la norme comptable, c'est-à-dire après intégration des dépenses et des recettes dites « reportées », alors qu'elles sont engagées mais non réglées, c'est un excédent net de 243 928,62 € qui reste disponible. Ainsi, le besoin de financement de la section a pu être comblé tout en reportant un reste conséquent en section de fonctionnement.

La situation de trésorerie au 31 décembre était la traduction exacte des résultats comptables.

### Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été comptabilisées à hauteur de 254 416,08 €, dans la parfaite continuité de celles des années précédentes :

- la contribution au SIRP (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique) : 34 896,42 €, montant contenu malgré son niveau élevé mais qui nous permet de maintenir ce service public essentiel pour la vie des familles installées ici,
- l'entretien des bâtiments a été moins consommateur de crédits, soit 2 490,33 € dont notamment le remplacement d'une rampe de douches au stade,
- l'entretien des matériels, tous équipements confondus, a coûté 3 451,44 €, une valeur redevenue dans la norme malgré l'ancienneté de nos équipements,
- les fournitures de voirie pour un montant de 2 995,35 € recouvrent essentiellement la mise en place de cailloux sur les chemins ruraux ainsi que le déploiement de 3 tonnes d'enrobé à froid sur les voies communales,
- les honoraires : les honoraires d'avocat ont été réglés pour 7 501,10 € : moindre qu'en 2018, il s'agit toujours d'une très grosse dépense, laquelle devrait

continuer à diminuer au fur et à mesure de l'extinction des recours contre la mise en place du parc éolien. De surcroît, il a été décidé de solliciter l'avocat de la Commune afin de faire respecter le droit électoral,

- les charges annuelles de personnels ont été de 72 484,46 €, dans le même ordre de grandeur que les années passées.

En conclusion, il n'y a pas eu de grands à coups dans les dépenses des services généraux de la collectivité.



Le total des **recettes de fonctionnement** a été constaté pour 369 967,22 € ; en isolant l'écriture ayant trait à la vente des propriétés ex Paans et Mardon pour 32 000 €, les recettes restent équivalentes à celles de 2018 avec des plus et des moins :

- plus 3 000 € sur la fiscalité ménages,
- plus 7 790 € sur les revenus des immeubles, les taux d'occupation du bâti communal ayant été au maximum en 2019,
- moins 6 600 € sur les dotations et compensations versées par l'Etat,
- moins 5 400 € sur l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle en provenance de la centrale nucléaire de Belleville.

Par ailleurs, la construction du site éolien a généré une recette de 6 496 €, identique à 2018, rémunération partielle pour l'instant et sans aucune fiscalité.

### Section d'investissement

Après deux années consécutives de fortes dépenses d'investissement relatives à la restauration des extérieurs de l'église, ce sont des réalisations beaucoup plus modestes qui ont eu lieu en 2019.

**Les autres dépenses** ont concerné pour l'essentiel :

- des travaux de voirie pour la requalification de la route des Baudons en enrobé ainsi que les petites voies adjacentes en gravillonnage ont généré une dépense de 80 044,51 €,
- le remboursement en capital de la dette pour 17 145,57 €,
- de nombreuses petites opérations ont été réalisées comme :



- \* l'extension du columbarium,
- \* la peinture de la grande porte de l'église,
- \* des travaux de plomberie au stade (changement d'un chauffe-eau et création de toilettes filles),
- \* le remplacement d'une fenêtre à l'étage du logement de l'ancienne école de filles,
- \* le remplacement de 2 bornes à incendie : l'une au Trait (dépendance partagée avec Touchay) et l'autre aux Mollats,
- \* l'acquisition de panneaux de signalisation routière ; au fur et à mesure du temps, nous complétons notre réserve,
- \* l'achat d'un aspirateur,
- \* l'acquisition de 3 bancs de façon à uniformiser le mobilier urbain ...

Par ailleurs, les travaux de création d'une aire aménagée de stationnement dans le bourg ont fait l'objet de devis signés en 2019 et les crédits nécessaires ont été mobilisés et affectés en prévision de leur réalisation en 2020. En effet, l'arrêt puis la reprise du chantier éolien avec l'utilisation de l'espace en tant que base-vie ont perturbé l'évolution de ce projet.

**Du côté des recettes**, les principales écritures sont les suivantes :

- un prélèvement de 59 392,76 € sur l'excédent de fonctionnement permet de couvrir le déficit d'investissement provenant de la clôture 2018,
- le fonds de compensation de la TVA pour 62 651,69 €,
- l'inscription d'une subvention de 19 147 € sur le projet d'aire de stationnement,
- le versement des fonds récoltés par l'A.R.E.I.S. et reversés à la commune soit 5 000 €.

L'exercice se trouve excédentaire, à hauteur de 38 843,03 € en section d'investissement. Structurellement, cette situation est assez rare ; cet écart provient de la différence entre un montant de dépenses de 132 733,53 € et un montant de recettes de 171 576,56 €.

## Budget primitif 2020

Le budget 2020, adopté à l'unanimité, s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : dépenses = recettes, soit 501 726,62 €,
- section d'investissement : dépenses = recettes, soit 254 949,73 €.

La section d'investissement a pu être dotée d'un excédent capitalisé de 103 146,83 €. Ce qui permet, incontestablement, de consolider nos moyens pour l'avenir.

Comme indiqué en préambule de ce chapitre « activité – budget », la construction tardive de cette prévision, associée à l'installation inhabituelle de la nouvelle équipe municipale, n'a pas permis l'anticipation nécessaire à la création d'une opération nouvelle d'investissement.

En conséquence, seul le projet d'aménagement d'aire de stationnement a été maintenu. Nous savons qu'une bonne part des sommes inscrites ne sera pas dépensée. Nous avons seulement répondu à l'obligation de confectionner notre budget et de le voter.

De ce fait, nous avons choisi de ne pas vous présenter la projection habituelle sous forme graphique : celle-ci n'aurait aucune pertinence.

L'installation du nouveau Conseil municipal a automatiquement généré le vote des indemnités de fonction des élus (maire et deux adjoints dotés chacun d'une délégation).

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a confirmé l'automatisme des indemnités de fonction des maires au taux plafond dans toutes les communes sauf lorsqu'ils décident de leur propre chef de les moduler à la baisse. Ladite loi a revalorisé les indemnités des maires et des adjoints dans les communes de moins de 3 500 habitants toutefois la charge en revient au budget communal. A Ids-Saint-Roch, depuis 2001, le maire a systématiquement renoncé à son indemnité pleine. Pour le nouveau mandat, le montant d'indemnité mensuelle nette est de 336,44 € (contre 857,92 € en droits) et 201,86 € pour chaque adjoint (contre 333,07 € en droits).

***Tout comme en 2019, les taux de la fiscalité ménage ne varieront pas en 2020.***

## A Ids-Saint-Roch : production d'électricité propre et renouvelable



**15 juillet 2020, date officielle de la mise en service industrielle des 6 éoliennes sur les communes d'Ids-Saint-Roch et Touchay.**

Il y a 3 ans, à l'automne 2017, la construction de 6 éoliennes démarre. Lorsque le chantier est suspendu fin février 2018, son avancement dépassait les 80 %.

Il aura donc fallu 29 mois - 2 ans et demi - pour finaliser les 20 % restants - les nombreux recours et procédures judiciaires, les régularisations administratives, les périodes environnementales sensibles et finalement une pandémie mondiale et le confinement de la France entière !

Mais rien n'y a fait, les 6 éoliennes sont debout, et raccordées au réseau depuis le poste de Venesmes. C'est le fruit de l'engagement de la commune d'Ids-Saint-Roch, de ses élus et de ses habitants et du travail d'une équipe soudée, professionnelle et déterminée : 9 ans pour construire 6 éoliennes, un véritable Everest à gravir.

Elles ont produit leurs premiers kwh en test depuis fin avril 2020 en plein confinement et contribué à la production d'électricité depuis lors ! C'est en effet l'un des avantages de cette source de production locale et autonome, de participer à la sécurité d'approvisionnement des entreprises et des ménages, même dans des périodes difficiles.



Cet impressionnant chantier est quasiment terminé, l'heure est désormais aux remises en état, routes et clôtures, à la mise en place des mesures favorables à l'environnement telles la création de mares et la plantation de haies.

Le passage de témoin entre les équipes de construction et celles d'exploitation est bien engagé.

Pour toute question, vous pouvez prendre contact avec l'exploitant du parc :

**Eurocape New Energy France**

99 Boulevard du Grand Cerf - 86000 Poitiers

Tel : 05 49 52 19 05

Bertrand Badel - Responsable France

## Notre année 2019-2020



Cette année scolaire bien particulière est maintenant terminée ! La promotion de cette année rassemblait 19 élèves (9 ce1 et 10 ce2).

Comme chaque année, l'ensemble des élèves a été invité à participer à la cérémonie du 11 novembre et quelques-uns d'entre nous se sont rassemblés autour de Mme Fourdraine et du Conseil municipal au monument aux morts.

Cette année, la classe au complet s'est à nouveau rendue au monument aux morts le 5 décembre, sur l'invitation des Anciens Combattants à l'occasion de la Commémoration pour les morts pendant la guerre d'Algérie. Très fier, un élève a hissé le drapeau français. Tous ensemble, nous avons entonné la Marseillaise.

Beaucoup d'entre nous ne s'étaient jamais rendu à la salle des Carmes de la mairie de Saint-Amand-Montrond. Ce fut chose faite le 8 octobre à l'occasion du 10e Salon des Carmes, une exposition de peintres, sculpteurs, photographes, graveurs ou encore dessinateurs. Nous y avons fait connaissance avec Madeleine, une artiste peintre qui nous a parlé de son travail ; puis nous avons participé à deux ateliers créatifs. Une après-midi culturelle très réussie !

Pour se mettre dans l'ambiance de Noël, nous avons confectionné des biscuits avec les parents d'élèves de l'Amicale, nous avons écrit une lettre au Père Noël et nous avons eu la surprise qu'il vienne lui-même nous répondre lors de notre traditionnel goûter à ses côtés, il nous a encore une fois gâtés avec livres et jeux.

Le 14 février, la Communauté de Communes Berry Grand Sud nous a conviés au concert dans ce lieu magnifique qu'est l'abbaye de Noirlac. Le trio Pep's Lemon nous a enchantés avec un concert classique accordéon, contrebasse et violoncelle.

L'année dernière, nous avons participé avec beaucoup d'enthousiasme et d'ardeur au projet des Rencontres Théâtrales. Cette année encore, il avait été décidé de se lancer à nouveau dans l'aventure. Malheureusement, un vilain virus a stoppé net nos projets : plus de sorties, plus de théâtre et même ... plus d'école !

La maîtresse nous laisse la parole pour évoquer cette drôle de période appelée « confinement ».

« Pendant le confinement, j'ai trouvé injuste de ne pas voir mes copains pour jouer. J'ai ressenti du vide et de la peur pour



ma famille. J'ai compris que le virus est dangereux et il faut faire très attention » (Justine B., 9 ans)

« J'ai compris qu'il fallait rester chez soi pour ne pas être contaminé. Ce qui était dur, c'était de ne plus voir ma famille. J'ai aimé aider mes parents à refaire la salle de bain. » (Laura W., 9 ans)

« Je me suis ennuyé de ne pas pouvoir sortir et voir ma famille et mes amis. Le travail a été dur pour moi, j'aurais voulu aller à l'école. Pendant la classe virtuelle, j'ai pu parler à ma maîtresse et mes copains. » (Noah F., 9 ans)

Heureusement, la majorité des élèves est revenue à l'école, avec le sourire et l'envie de travailler.

La rentrée est de retour, pour profiter de notre belle école !

Carine CLUSEAU - institutrice

## Paiement de proximité



Ce dispositif mis en place par la Direction générale des impôts permet aux usagers de payer les factures de cantine, crèche, hôpital, amendes ou impôts, en espèces et en carte bancaire, dans les bureaux de tabac partenaires partout en France

(le paiement par chèque étant exclu de ce dispositif).

**Cette mesure a pour but de mettre un terme au paiement en espèces aux guichets des Finances publiques.**

Ce service de proximité constitue une offre de services supplémentaires au bénéfice des usagers qui rencontrent des difficultés à se déplacer ou qui ne maîtrisent pas internet.

### Principe :

\* Pour l'essentiel des factures courantes, telles que la crèche, la cantine, les amendes ou l'hôpital : paiement en espèces jusqu'à 300 € et sans limitation de montant en carte bancaire.

\* Pour les impôts : jusqu'à 300 € en espèces ou en carte bancaire (au-delà obligation légale de payer par voie dématérialisée).



### Comment ça marche :

L'utilisateur devra s'assurer que son avis ou sa facture comporte un « QR code »

identifié selon le pictogramme et généralement positionné en bas à gauche de l'avis.

La mention « payable auprès d'un buraliste » doit aussi figurer dans les modalités de paiement. Si ce n'est pas le cas, la facture devra être réglée selon les modalités habituelles indiquées sur le document.

Pour régler sa facture, l'utilisateur doit se rendre chez un buraliste partenaire et il effectue lui-même les formalités en scannant le datamatrix à l'aide de l'équipement mis à sa disposition. Le buraliste procède à l'encaissement de la somme indiquée par l'utilisateur (montant total ou partiel de la facture) soit en numéraire, soit en carte bancaire. Le buraliste remet au redevable un justificatif de paiement, nominatif ou non, selon la demande formulée par l'utilisateur.

Ce datamatrix est le garant de la confidentialité des informations échangées.

### Liste des buralistes partenaires de proximité :

**Lignièrès** : La Maison de la presse - 41, Grande rue  
Le Moderne Bar - 35, Grande rue

**Chateameillant** : La Maison de la presse - 22, Rue de la Libération

**Saint-Amand** : Le Chiquito - 11, Rue Nationale -  
Le Celtique - 14, Rue de l'Écu - La Civette - 7, Rue Nationale

**Orval** : La Loubière - 27, Route de Lignièrès  
Le Jean Bart - 5, Avenue de la Gare

## 1 Informations utiles

### En cas de dysfonctionnement des réseaux

#### Electricité

Centre dépannage Enedis : accessible 24h s/24 :  
09.72.67.50.18

#### Eau

Service client SAUR : 03.58.71.30.00  
Centre d'urgence dépannage :  
accessible 24h s/24 : 03.80.45.18.08

#### Orange

Assistance technique / commerciale  
Service aux particuliers : 3900  
Service aux professionnels : 3901



### Autres

#### numéros utiles

### Destruction des nids de guêpes et frelons

En période estivale, notamment cette année, l'apparition de nids d'hyménoptères peut s'avérer problématique. Ainsi, il est rappelé qu'il revient à l'administré sur le terrain duquel ces insectes s'installent de faire procéder à leur destruction. Ainsi, des entreprises privées spécialisées peuvent intervenir, et, localement, vous pouvez faire appel à :

- Monsieur Hervé BOURBON  
18370 CHATEAUMEILLANT

Tél : 02.48.61.42.29 / 06.17.59.58.05

- Palin Espaces Verts

18130 ST DENIS DE PALIN – Tél. : 02.48.59.54.66.



## ***Ignorance d'incivilité et de civisme mêlés : grande inquiétude pour notre société !***

Les actes d'incivilité, de vandalisme se multiplient tant chez les particuliers que sur l'espace public. C'est ainsi que depuis le début de l'année, la Commune a déposé plusieurs plaintes pour des dépôts sauvages, des dégradations de mobilier urbain mais aussi pour le cambriolage des locaux de la mairie. Les réparations de ces préjudices ont un coût non négligeable que la collectivité doit supporter faute de pouvoir identifier le ou les responsables. Cette situation grave est regrettable et préoccupante.

### **Site panoramique : plusieurs bennes d'immondices déposées entre le 15 juin et le 08 juillet 2020**



### **Dépôt d'OM sur une chaume communale mai 2020**



**Dans le bourg :  
une course poursuite  
qui aurait pu  
finir mal  
mai 2020**



**Vol de jardinières  
le 13 septembre 2020**



**Un épisode inattendu,  
étrange et violent :  
une prise en charge des chats errants  
qui s'est imposée décembre 2019 – mars 2020**

Des dizaines de chats errants ayant élu domicile dans le bourg :

- beaucoup de démarches pour mettre un terme à cette situation,
- des frictions au sein de la population et avec les élus,
- des coûts non négligeables pour le budget communal.

En effet, certains animaux n'ont pas besoin d'être agressifs pour causer des désagréments, voire des nuisances. Alors que la population canine décroît, les maires sont surtout confrontés à une hausse du nombre de chats errants. Selon la fondation « 30 millions d'amis », un couple de chats engendre jusqu'à 20 000 (vingt-mille) descendants en quatre ans. L'ordre national des vétérinaires confirme que les chats sont des vecteurs possibles de maladie comme la teigne ou bien la gale et que leur prolifération induit aussi des problématiques de salubrité. Ainsi, certains félins font leurs besoins dans les potagers, éparpillent les ordures ménagères et autres ... Tout naturellement, ces situations favorisent les tensions entre les groupes d'habitants, chacun arguant de son avis.

De surcroît et indépendamment de l'action de la Commune, des personnes privées dans les hameaux tentent d'apporter, eux-mêmes, une solution à la présence d'animaux trouvés sans maître face à l'inaction de propriétaires dont la responsabilité est pourtant engagée. Ce sujet n'est sans doute pas clos et nous y reviendrons si nécessaire.

## Charte de bon voisinage

### Pourquoi ?

Le Cher est un département rural avec une place importante de l'agriculture et une diversité de productions suivant les régions agricoles.

La campagne attire chaque année de nouveaux habitants qui sont à la recherche de tranquillité, d'espace, d'un cadre et d'une meilleure qualité de vie. Elle est aussi le support d'une activité agricole qui est soumise aux contraintes des lois du marché.

N'oublions pas que ce métier dépend de la nature, de la météorologie et du vivant. C'est ce qui fait son charme mais aussi sa complexité. Pour les uns, la campagne est réservée avant tout aux activités agricoles. Mais pour les autres, c'est un espace plein de promesses, dont celle d'une vie plus agréable, plus douce et plus calme en lien avec la nature et l'environnement.

La campagne est un espace à vivre pour tous, où chacun doit pouvoir trouver sa place.

C'est pourquoi, pour bien y vivre, il est préférable de connaître les différents aspects de ses activités, en particulier l'activité agricole. C'est pourquoi, en janvier 2019, sous l'égide de l'Etat et en partenariat avec l'Association des Maires du Cher, la profession agricole a décidé de travailler à l'élaboration d'une «Charte de bon voisinage» abordant tous les thèmes régissant notre vie commune sur le territoire rural.

En décembre 2019, lors de l'Assemblée Générale des Maires du Cher, l'Etat, la profession agricole et une dizaine de partenaires du secteur agricole ont signé ce guide qui reprend et explique sous forme de fiches thématiques les pratiques agricoles.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ce document et à vous y référer autant que possible.

**Accessible à partir du lien internet : [https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Centre-Val-de-Loire/122\\_Inst-Centre-Val-de-Loire/Votre\\_Chambre/CA18/18\\_AccueilCA/Plaquette-Charte-Bon-Voisinage-CHER-Diffusion-BD.pdf](https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Centre-Val-de-Loire/122_Inst-Centre-Val-de-Loire/Votre_Chambre/CA18/18_AccueilCA/Plaquette-Charte-Bon-Voisinage-CHER-Diffusion-BD.pdf) ou site de la mairie.**

La version papier peut être délivrée à toute personne qui en fait la demande en Mairie (prix des photocopies).



# Le Syndicat mixte du Pays Berry St-Amandois

**Une nouvelle OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur le Pays Berry St-Amandois**



Les élus du Pays Berry St-Amandois, c'est-à-dire les représentants des 86 communes du sud du Département du Cher ont décidé d'initier une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

L'engagement dans une telle opération découle du fort succès d'opérations déjà menées à l'échelle du territoire :

- entre 1993 et 1996,
- puis entre 2006 et 2011, avec une opération qui a présenté un bilan largement positif (3,783 millions d'euros de subvention ont été attribués qui ont générés approximativement 11 M d'euros de chiffres d'affaire et une amélioration générale de près de 900 logements et la résorption d'un parc de 94 logements vacants,
- et enfin, une prime éco-énergie de 2011 à 2019 qui a permis d'accompagner environ 450 ménages dans le changement de leur mode de chauffage.

En 2019, une étude sur la situation de l'habitat a été menée. Elle a permis de démontrer vos besoins pour déterminer les actions à mettre en place. Elle a également permis de négocier l'enveloppe budgétaire qui sera affectée à cette opération (près de 3,5 millions d'euros financés par l'ANAH, le Conseil régional Centre-Val de Loire et les 86 communes).

**La nouvelle OPAH est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> juin. Elle affiche les priorités suivantes :**

1. Accélérer l'évolution qualitative du parc de logements privés sur le volet thermique
2. Amplifier la lutte contre l'habitat indigne
3. Remettre sur le marché des logements vacants (réhabilités)

Elle est dotée d'un budget de près de 4 M d'euros spécifiquement dédiés à l'habitat pour ces 5 prochaines

années. Ce budget est constitué grâce à des fonds de l'ANAH, du Conseil Régional Centre-Val de Loire et de l'ensemble des 86 communes du Pays.

Concrètement, en tant qu'habitant du territoire, vous pourrez être accompagné dans toutes vos démarches liées à l'amélioration de votre logement :

- déterminer les travaux à mener chez soi, être aidé dans le choix de telle ou telle solution, dans la lecture des devis,
- connaître les différentes aides financières auxquelles on peut prétendre,
- être aidé et accompagné dans le montage de ses demandes.

Et ceci que vous ayez un projet lié à la rénovation énergétique (chauffage, isolation ...), de traitement d'un habitat dégradé, ou bien l'adaptation de votre logement afin de rester chez soi le plus longtemps possible face au vieillissement ou une situation d'handicap (adaptation de salle de bain par ex.)

Pour animer ce dispositif, un Service Habitat a été constitué et il regroupe tous les principaux partenaires départementaux de l'habitat.

L'objectif est de couvrir toutes les situations, du simple dossier d'installation de chaudière, au projet de rénovation globale de logements insalubres en passant par la rénovation thermique, l'aménagement de salle de bain pour personne à mobilité réduite etc...

**Pour toute information, un contact unique :  
Pays Berry St Amandois**

Service habitat

02 48 96 16 82

habitat@pays-berry-st-amandois.fr

(Contact téléphonique dans un premier temps pour obtenir RV)

# La Communauté de communes



## Présentation du Bureau communautaire

La crise sanitaire a retardé la mise en place des conseils communautaires et c'est en date du 17 juillet 2020 que l'exécutif de Berry Grand Sud a pu être installé.

*Président*  
**Jean-Luc BRAHITI**

*1<sup>er</sup> Vice-Président*

Enfance - jeunesse  
sport et loisirs

**Nicolas NAULEAU**  
Maire de Culan

*2<sup>e</sup> Vice-Président*

Développement économique  
et numérique

**Frédéric DURANT**  
Maire de Châteaumeillant

*3<sup>e</sup> Vice-Présidente*

Finances  
Administration générale

**Martine FOURDRAINE**  
Maire d'Ids-Saint-Roch

*4<sup>e</sup> Vice-Présidente*

Promotion du tourisme

**Bernadette PERROT**  
Maire du Châtelet

*5<sup>e</sup> Vice-Présidente*

Développement culturel

**Fabienne LEVACHER**  
Maire de Rezay

*6<sup>e</sup> Vice-Président*

Environnement - Transition  
écologique - Développement durable

**Jean GIRAUD**  
Maire de Saint Priest-La-Marche

*7<sup>e</sup> Vice-Présidente*

Action sociale et médico-sociale

**Béatrice BEURDIN**  
Maire de St Georges De Poisieux

## Les autres membres du bureaux sans délégation

Gilles HÉRAULT - Fabrice PIGOIS - Jean-Paul DUPLESSIS - Dominique DUBREUIL



### Le calendrier des réunions a été fixé comme suit :

- vice-présidents : une tous les mois,
- bureau : une tous les deux mois,
- conseil communautaire : une par trimestre au minimum, et à chaque fois que nécessaire.

**RAPPEL ADRESSE : 6, Grande Rue - 18170 LE CHÂTELET - Tél. : 02 48 56 37 92**  
Contact mail : [contact@cdc-berry-grand-sud.fr](mailto:contact@cdc-berry-grand-sud.fr)

# La Communauté de communes

## Résidence Autonomie Berry Grand Sud



Garder son indépendance, sortir de l'isolement, rétablir un lien social, tout en bénéficiant d'un cadre de vie sécurisé et de services qui facilitent le quotidien, c'est possible à la Résidence Berry Grand Sud.

Se sentir chez soi, c'est précisément le concept de cette Résidence Autonomie, pensée comme solution alternative entre le maintien à domicile et l'accueil en maison de retraite médicalisée.

La Résidence est un établissement médico-social géré par le CDC Berry Grand Sud.

Les appartements sont situés dans un parc clôturé dont l'accès est surveillé par vidéo protection.

### Le logement

Le résident dispose d'un studio de 36 m<sup>2</sup> loué non meublé, cependant quelques logements peuvent être loués meublés.

Cette habitation se compose de :

- une entrée, une pièce spacieuse servant de salle à manger et de chambre,
- un coin kitchenette, un local buanderie, chaufferie, débarras,
- une salle d'eau avec lavabo, douche et WC, de type PMR\*

- une téléassistance avec une permanence téléphonique 24h/24h.

Une chaufferie collective au bois alimente les logements. Un compteur de calories individuel permet de personnaliser la facture. On trouve aussi, une prise d'antenne de télévision et de téléphone. Le résident est responsable de l'entretien du logement comme de ses biens personnels.

Un animal de compagnie peut être autorisé à condition de respecter les règles élémentaires d'hygiène et de discipline.

La résidence ouvre droit à l'APL, l'aide sociale aux repas et l'aide sociale à l'hébergement sous conditions.

\*Personne à mobilité réduite



### Nos services

#### Restauration

Le service de restauration de remise en température assure les trois repas (les régimes sont respectés).

Le petit déjeuner et le dîner peuvent être préparés par chacun dans son logement.

Le repas du midi doit obligatoirement être pris en salle commune.

# La Communauté de communes

## Animations et loisirs

Trois animatrices assurent une présence 7j/7j avec un programme d'activité fourni qui permet aux résidents de se distraire et de rétablir le lien social.

Les animations sont variées telles que la gymnastique, les ateliers mémoire, les sorties culturelles, les courses, etc...

## Service médical

Les résidents peuvent bénéficier de consultations chez un médecin sur place et de passages de kinésithérapeutes, d'infirmières libérales et d'un pédicure. Des services de soins à domicile (SSIAD de Châteaumeillant) et des services d'aïdeménagère sont dispensés.

De plus, nous avons des correspondances avec les pharmacies et les laboratoires ainsi qu'une permanence d'assistante sociale.



## Liaisons diverses

Une société de taxi est disponible dans la commune. Il est aussi possible de réserver les lignes de bus telles que « Rémi » pour St Amand-Montrond et « Ligne P » pour Montluçon.

La résidence détient également un minibus pour faciliter les transports.

## Admission

Pour être admis à la Résidence Berry Grand Sud il faut :

- être retraité,
- être autonome selon les critères de la grille AGGIR
- avoir les ressources suffisantes.



*Retraité, Dynamique,  
Seul ou en couple  
Vous recherchez un établissement  
d'hébergement ?*

**Nous avons la solution, venez nous rejoindre !**



## Résidence Autonomie Berry Grand Sud

20 Rue du grand Meaulnes,  
18360 Vesdun

## Contact

Tél. : 02.48.63.02.47

## Email :

[direction.residence-vesdun@cdc-berry-grand-sud.fr](mailto:direction.residence-vesdun@cdc-berry-grand-sud.fr)

**Site :** [www.residence-berry-grand-sud.fr](http://www.residence-berry-grand-sud.fr)





***Mairie d'Ids-Saint-Roch***  
***[www.ids-saint-roch.fr](http://www.ids-saint-roch.fr)***